

A T 2 M
SASU au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 483 948 923,
dont le siège social est situé 1 ALLEE DE LA LYRE, ZAC DE HAUSQUETTE RESIDENCE LE
SEXTANT, 64600 ANGLET

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{ER} JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juillet,
À quatorze heures.
Au siège social, 1 ALLEE DE LA LYRE, ZAC DE HAUSQUETTE RESIDENCE LE
SEXTANT, 64600 ANGLET.

FAMILIARENTZAT, SAS au capital de 2 500 euros (927 568 451) ayant son siège
social sis ZAC DE HAUSQUETTE-RÉSIDENCE LE SEXTA 1 ALLÉE DE LA LYRE 64600
ANGLET et représentée par Monsieur Daniel DANTAS DE SOUSA en sa qualité de Président

Propriétaire de la totalité des 276 actions de 36,23 euros chacune émises par la société
A T 2 M,

Associée unique et seule Présidente de ladite société,

En présence de :

- Monsieur Daniel DANTAS DE SOUSA
Directeur général de la société.

La réunion est présidée par la société SAS FAMILIARENTZAT, représentée par
Monsieur Daniel DANTAS DE SOUSA.

Après lecture du rapport des Dirigeants

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Les Dirigeants ont établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la
société comme suit :

Ancienne adresse :

1 ALLEE DE LA LYRE
ZAC DE HAUSQUETTE RESIDENCE LE SEXTANT
64600 ANGLET

Nouvelle adresse :

ESPACE LANBERRI
ROUTE DÉPARTEMENTALE 251
226 Isturitzeko Bidea
64240 AYHERRE.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts
est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé ESPACE LANBERRI, ROUTE DÉPARTEMENTALE 251
226 Isturitzeko Bidea 64240 AYHERRE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.
De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SAS FAMILIARENTZAT
Monsieur Daniel DANTAS DE SOUSA
Zone de signature

Pour copie certifiée conforme

